

01(1)

MOTION 1

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2009 - RECETTES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

Vu les instructions comptables M14, M4 et M49

Vu sa délibération du 29 Novembre 1996 décidant le vote par nature et les durées d'amortissement,

Vu les délibérations des 26 Octobre 2001, 31 Mars 2005 et 30 Mars 2006 complétant les durées d'amortissement,

Vu la délibération du 30 Mars 2006 fixant le régime des provisions

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire du 28 Janvier 2009,

Vu le projet de budget présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2009,

Vu la fiche de calcul des résultats prévisionnels visés par le maire et le comptable,

Vu le tableau des résultats d'exécution du Budget 2008, établi par le maire, visé par le comptable, accompagné d'une balance établie par le comptable après prise en charge du dernier bordereau de titres et de mandats,

Vu l'état des restes à réaliser, arrêté au 31 Décembre 2008,

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

DECIDE de voter le budget par chapitre conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2008 pour le Budget Principal, conformément à la fiche de calcul annexée à la présente délibération,

ARRETE le montant du Budget Primitif 2009 en recettes comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- <u>Budget Principal</u>		
. Mouvements réels		71 736 084,31
. Mouvements d'ordre		25 641 662,00
. Mouvements budgétaires	(propositions nouvelles)	97 377 746,31
. Restes à réaliser		44 867 786,65
. Solde anticipé		5 776 021,35
Total		148 021 554,31
- <u>Budget Annexe des Eaux</u>		
. Mouvements réels		0,00
. Mouvements d'ordre		1 108 883,00
. Mouvements budgétaires		1 108 883,00
- <u>Budget Annexe du Camping</u>		
. Mouvements réels		0,00
. Mouvements d'ordre		104 240,00
. Mouvements budgétaires		104 240,00
- <u>Budget Annexe des Zones</u>		
. Mouvements réels		0,00
. Mouvements d'ordre		0,00
. Mouvements budgétaires		0,00
	TOTAL	149 234 677,31

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- <u>Budget Principal</u>		
. Mouvements réels		146 643 643,00
. Mouvements d'ordre		360 000,00
. Mouvements budgétaires		147 003 643,00
. Résultat anticipé		54 264 869,76
Total		201 268 512,76
- <u>Budget Annexe des Eaux</u>		
. Mouvements réels		1 525 790,00
. Mouvements d'ordre		41 543,00
. Mouvements budgétaires		1 567 333,00

- <u>Budget Annexe du Camping</u>	
. Mouvements réels	291 200,00
. Mouvements d'ordre	0,00
. Mouvements budgétaires	<hr/> 291 200,00
- <u>Budget Annexe des Zones</u>	
. Mouvements réels	10 359 619,00
. Mouvements d'ordre	0,00
. Mouvements budgétaires	<hr/> 10 359 619,00
	TOTAL
	213 486 664,76
	TOTAL GENERAL
	362 721 342,07
Rappel des dépenses générales	<hr/> 321 001 342,07
Suréquilibre de	<hr/> 41 720 000

DECIDE pour 2009 de fixer les taux des 3 impôts locaux, soit :

- 17,74 % pour la Taxe d'Habitation
- 16,71 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties
- 70,35 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties
représentant un produit global de 47.600.000 Euros.

Le Maire,

Dominique GROS.

01(2)

MOTION 2

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2009 - DEPENSES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

Vu les instructions comptables M14, M4 et M49,

Vu sa délibération du 29 Novembre 1996 décidant le vote par nature et les durées d'amortissement,

Vu les délibérations des 26 Octobre 2001, 31 Mars 2005 et 30 Mars 2006 complétant les durées d'amortissement,

Vu la délibération du 30 Mars 2006 fixant le régime des provisions

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire du 28 Janvier 2009,

Vu le projet de budget présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2009,

Vu la fiche de calcul des résultats prévisionnels visés par le maire et le comptable,

Vu le tableau des résultats d'exécution du Budget 2008, établi par le maire, visé par le comptable, accompagné d'une balance établie par le comptable après prise en charge du dernier bordereau de titres et de mandats,

Vu l'état des restes à réaliser, arrêté au 31 Décembre 2008,

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

DECIDE de voter le budget par chapitre conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2008 pour le Budget Principal, conformément à la fiche de calcul annexée à la présente délibération,

ARRETE le montant du Budget Primitif 2009 en dépenses comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- <u>Budget Principal</u>		
. Mouvements réels		82 392 218,00
. Mouvements d'ordre		360 000,00
. Mouvements budgétaires (propositions nouvelles)		82 752 218,00
. Restes à réaliser		65 269 336,31
Total		148 021 554,31
- <u>Budget Annexe des Eaux</u>		
. Mouvements réels		1 067 340,00
. Mouvements d'ordre		41 543,00
. Mouvements budgétaires		1 108 883,00
- <u>Budget Annexe du Camping</u>		
. Mouvements réels		104 240,00
. Mouvements d'ordre		0,00
. Mouvements budgétaires		104 240,00
- <u>Budget Annexe des Zones</u>		
. Mouvements réels		0,00
. Mouvements d'ordre		0,00
. Mouvements budgétaires		0,00
	TOTAL	149 234 677,31

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- <u>Budget Principal</u>		
. Mouvements réels		133 906 850,76
. Mouvements d'ordre		25 641 662,00
. Mouvements budgétaires		159 548 512,76
- <u>Budget Annexe des Eaux</u>		
. Mouvements réels		458 450,00
. Mouvements d'ordre		1 108 883,00
. Mouvements budgétaires		1 567 333,00

- <u>Budget Annexe du Camping</u>	
. Mouvements réels	187 080,00
. Mouvements d'ordre	104 120,00
. Mouvements budgétaires	<hr/> 291 200,00
- <u>Budget Annexe des Zones</u>	
. Mouvements réels	10 109 773,00
. Mouvements d'ordre	249 846,00
. Mouvements budgétaires	<hr/> 10 359 619,00
	TOTAL
	171 766 664,76
	TOTAL GENERAL
	321 001 342,07

Le Maire,

Dominique GROS.